



Conseil Départemental

*Direction des Grands Projets – Pôle infrastructures territoriales
Mission aménagement numérique et information géographique*



PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction départementale des Territoires

*Service Connaissance, Prospective et Planification
Bureau Connaissance des territoires et transition numérique*

Alençon, le 01 mars 2019

Charte pour l'organisation et le fonctionnement du réseau départemental SIG dans l'Orne

Le domaine de l'information géographique a beaucoup progressé depuis les 10 dernières années avec l'émergence d'une offre mondiale permettant au grand public de s'approprier et utiliser des données géographiques. Les réglementations européenne et française ont également évolué en incitant les acteurs publics à diffuser leurs données. Ainsi, les exigences sur la qualité et l'actualisation des données se font grandissantes. Les technologies d'acquisition et les performances des outils de traitement de la donnée géographique ont aussi fortement progressé aux cours de ces dernières années en faisant émerger des nouveaux besoins. Dans ce contexte, la DDT et le Conseil départemental de l'Orne ont initié un réseau d'acteurs de l'information géographique départementale afin de s'adapter à ces exigences. Ce réseau est l'extension naturelle du réseau régional, la CRIGE (coordination régionale de l'information géographique) sur le territoire départemental.

Objectifs du réseau départemental SIG

- Mettre en relation les acteurs, les producteurs de l'information géographique du département,
- Faire évoluer les compétences pour s'adapter aux besoins du territoire,
- Partager les informations et les expériences,
- Partager la connaissance des données existantes (pertinence, production, mise à jour, etc.),
- Mutualiser les données, et éventuellement les achats de données et de logiciels,
- Constituer une interface départementale cohérente en adéquation avec les réalités terrain du département,
- Informer sur l'actualité du réseau régional et faciliter les relations entre ses membres et le réseau régional.

Périmètre

Outre les services du Conseil départemental et de la Direction départementale des territoires, ce réseau, à vocation départementale, comprend toute **structure** qui aurait des enjeux et besoins en information géographique : Parcs Naturels Régionaux, Chambres de Commerce et de l'Industrie (CCI), Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, intercommunalités (agglomération, communauté urbaine d'Alençon, EPCI), Pays/PETR, SDIS, CAUE, Orne Métropole, services de l'État (Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC - Préfecture), Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)...

Fonctionnement

Le réseau ornaïse se réunit 1 à 2 fois par an. Le lieu sera fixé en fonction des sujets abordés à des endroits différents. Chaque rencontre fait l'objet d'un ordre du jour fixé à minima 10 jours avant la réunion.

L'ordre du jour sera choisi en fonction des besoins exprimés par plusieurs membres.

Un compte-rendu sera rédigé et transmis aux membres du réseau dans le mois suivant la rencontre.

La participation de chaque entité aux réunions est souhaitée, mais les structures restent libres d'y participer ou pas en fonction de l'ordre du jour.

Chaque membre du réseau ornaïse informera sa direction de l'ordre du jour des rencontres et des compte-rendus de réunions.

En appui aux réunions du réseau, des échanges pourront s'effectuer par messagerie électronique.

L'animation et le secrétariat seront assurés conjointement par les services du conseil départemental et de la direction départementale des territoires.